

# AMAP DE LA MANU CONTRAT MYRTILLES

Partenariat solidaire via une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Objet : Livraison de myrtilles certifiées issus de l'agriculture biologique

Le présent contrat règle les modalités de la vente de myrtilles du **15 juin au 27 juillet 2022**

Entre le producteur

et le/la consom'acteur-trice

<p><b>La toute petite ferme</b> 414 la Foltière 44 440 Trans-sur-Erdre 06 76 03 58 55 latoutepetiteferme@laposte.net</p>
--

Nom - Prénom :
Adresse :
Tel :
Mail :

Référent AMAP : Pierre Coulbois Tel : 06 66 92 02 48 e-mail : pierre.coulbois@laposte.net

### Engagements du producteur :

Je m'engage à pratiquer une agriculture paysanne de qualité, respectueuse de la nature et du vivant.

Je m'engage à proposer des produits de qualité et à répondre à vos questions sur mon mode de production.

Je m'engage à livrer les produits commandés par l'AMAPien-ienne aux horaires de distribution de l'AMAP de la Manu

### Engagement du consom'acteur-trice :

Je m'engage à adhérer à l'AMAP, à régler par chèque avec mon contrat rempli à la première distrib, à venir chercher mes produits. En cas d'absence exceptionnelle, je m'arrange avec un/e autre consom'acteur-trice pour récupérer mes produits. Je comprends et j'accepte les risques et les bénéfices d'un partenariat gagnant-gagnant entre producteur et consom'acteur-trice.

### Commande :

**Barquettes de myrtilles de 125g – 2,50 €**

**Toutes les semaines, du mercredi 15/6 au mercredi 27/7, soit 7 distribs**

**Possibilité d'enlever 1 ou 2 distribs :    ..... / .....    ..... / .....**

		Nombre de distributions		
		7	6	5
Barquettes de myrtilles de 250g	x1	17,50 €	15,00 €	12,50 €
	x2	35,00 €	30,00 €	25,00 €
	x3	52,50 €	45,00 €	37,50 €
	x ...	€	€	€

Je règle à la signature du contrat en libellant mon chèque à l'ordre de **La toute petite ferme**.

Fait à ....., le .....

Producteur

Consom'acteur-trice